DLP 31-7-79154995

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

50

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C.C.P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" Le Directeur Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 AD

Bulletin N° 167 30 Juillet 1979

VIGNE

TORDEUSES DE LA GRAPPE : Dans le Beaujolais, Sud Bourgogne, Nord Jura le second vol est terminé ou en forte diminution, mais il reste assez soutenu dans la Côte de Nuits et les Hautes Côtes.

Les indications de traitements données dans les bulletins 165 du 11 juillet et 166 du 23 juillet restent valables et un renouvellement de la protection n'est à envisager que dans les secteurs à Eudémis du Sud Bourgogne où un premier traitement a dû être appliqué à partir du 16 juillet.

ACARIENS : Voir notre bulletin 166 du 23 juillet.

LE DEPERISSEMENT OU GRAPHIOSE DE L'ORME

Cette grave maladie décime actuellement les ormes de la région ; d'où l'intérêt de reproduire ci-dessous un texte de nos Collègues de la Circonscription Phytosanitaire "CENTRE" :

"Déjà signalée en Europe depuis la fin de la première guerre mondiale, cette maladie cryptogamique (Ceratocystis ulmi) a continué sa progression en France au cours des dernières années. Elle revêt actuellement une gravité exceptionnelle du fait du développement de souches dites "agressives" provoquant une épidémie galopante.

Sur les arbres atteints, les symptômes commencent à apparaître en juin - juillet ; les feuilles s'enroulent à partir de la pointe, jaunissent, brunissent, puis tombent. A l'examen, les vaisseaux du bois des rameaux présentent un brunissement anormal.

L'envahissement du végétal est parfois capricieux. Il peut n'affecter qu'un rameau ou une seule branche, si la souche est virulente, l'arbre entier peut mourir en un ou deux ans.

La dissémination à l'intérieur de l'arbre est réalisée par les microspores qui sont véhiculées par la sève dans les vaisseaux. A l'extérieur, la transmission est assurée d'un arbre à l'autre par les scolytes, petits coléoptères qui vivent dans les écorces et viennent parasiter les arbres sains, au printemps. Enfin, dans certains cas, la dissémination du champignon peut être assurée par contact racinaire.

METHODES DE LUTTE :

La lutte contre cetta maladie est difficile et toutes mesures prophylactiques pouvant réduire les foyers qui servent de réservoirs au parasite ou aux scolytes doivent être mises en oeuvre pour ralentir la progression de la maladie. Elles consistent à :

- abattre précocement, dès les premiers symptômes, tous les sujets atteints et brûler les écorces infestées par les scolytes (exploiter rapidement les arbres abattus).

Seuls pourraient être gardés les sujets ayant une valeur particulière et qui seraient susceptibles de recevoir un traitement chimique.

- détruire les contacts racinaires, ce qui peut, dans certains cas être effectué avec une pelleteuse (tranchée de 0,60 m à 1 m de profondeur sur 15 cm de large) ou injection de métam-sodium dans le sol (VAPAM, VAPASOL, META-SOL, etc...).

P.1104

- combattre les scolytes considérés comme vecteurs, ce qui est souvent difficile sur les grands arbres. Les grumes abattues doivent être traitées à l'aide d'insecticides à base de lindane (nombreuses spécialités).

- La lutte chimique consiste à injecter un fongicide dans les vaisseaux du bois. Trois spécialités ont reçu une autorisation provisoire de vente pour lutter contre la Graphiose de l'orme.

L'une d'entre elles et dans certains essais, l'ORMOGAL (C.F.P.I.), à base de thiabendazole, a provoqué des réactions de phytotoxicité sur les plantes traitées. Il convient de lui préférer celles à base de carbendazim : LIGNASAN (SEPPIC) et SANDOMIL P (SANDOZ) à raison respectivement de 13 g et 15 g de matière active par litre de bouillie.

L'injection doit être réalisée de préférence à la reprise de la végétation (Mai - Juin) ou éventuellement à la remontée de sève en Juillet - Août. Elle ne peut être réalisée que sur des arbres suffisamment développés pour permettre l'installation d'injecteurs à la base du tronc à l'épaulement des racines. Un point de pénétration doit être prévu, sur la circonférence de l'arbre, tous les 30 cm pour les sujets de grande taille. Le fongicide doit être disponible au niveau des vaisseaux de bois de l'année soit de 3 à 5 cm de profondeur sous l'écorce.

L'injection à basse pression (2 à 3 bars) d'un minimum d'un litre de bouillie par point de traitement peut demander une demi-heure. (Il convient d'éviter particulièrement le sous-dosage).

Le traitement, pour être efficace, devra être réalisé sur des arbres sains et renouvelé tous les ans. Il ne peut être pratiqué que sur des sujets isolés (absence de contact racinaire avec des arbres de la même espèce) et de valeur vu le coût élevé du traitement 100 à 200 francs par arbre. Des échecs ont été constatés.

La lutte chimique est donc délicate et seule une lutte génétique avec création de variétés résistantes pourra, dans l'avenir, éviter la disparition complète des ormes de notre paysage.

Pour de plus amples informations, il est possible de se reporter au numéro de Juillet - Août 1978 de la revue Phytoma ou encore de s'adresser au Service de la Protection des Végétaux.

BETTERAVES

OIDIUM : Les premiers foyers étant signalés, surveiller les cultures, en particulier dans les parcelles irriguées en vue d'une éventuelle intervention, dès l'apparition des premiers symptômes, à l'aide d'un soufre mouillable micronisé.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Bourgogne et Franche Comté"

G. VARLET.

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse N° 527 AD.